

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 1/10

Doyen RS 120

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Doyen RS 120

UFI:

88RE-FFF6-9Y4V-9Q2M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

etol Eberhard Tripp GmbH

Allerheiligenstr. 12

77728 Oppenau

Germany

Téléphone: +49(0)7804/41-0

Télécopie: +49(0)7804/41-168

E-mail: info@etol.de

Site web: www.etol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: ORFILA-Nummer (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 2/10

Doyen RS 120

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient Acetic acid, chloro-,reaction products with 2-heptyl-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium, Acetic acid, 2-chloro-,reaction products with 4,5-dihydro-2-nonyl-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2 Numéro d'index: 015-011-00-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485924-24	acide phosphorique Skin Corr. 1B (H314) ⚠ Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25\%$ Skin Irrit. 2; H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: $10\% \leq C < 25\%$ Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) = 1 530 mg/kg ETA (dermique) = 2 740 mg/kg	10 - 25 pds %
	alcools en alkoxyles Acute Tox. 4 (H302), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319) ⚠ Attention Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) = 500 mg/kg	1 - ≤ 5 pds %
n°CAS: 68608-64-0	Acetic acid, chloro-,reaction products with 2-heptyl-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) ⚠ Attention	0 - < 0,2 pds %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 3/10

Doyen RS 120

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 68608-61-7	Acetic acid, 2-chloro-, reaction products with 4,5-dihydro-2-nonyl-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Attention	0 - < 0,2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Phosphore oxydes

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 4/10

Doyen RS 120

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Respecter la date de péremption
température de stockage : 5-35°C Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 5/10

Doyen RS 120

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	① 1 mg/m ³ ② 2 mg/m ³
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	① 0,2 ppm (1 mg/m ³) ② 0,5 ppm (2 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	10,7 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	1 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2	2 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,2mm Temps de pénétration 480 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

inflammabilité: Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 6/10

Doyen RS 120

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	2,3	20 °C	② 2 g/l
Point de fusion	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 90 - 20 °C		
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Pression de vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité de la vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité	≈ 1,1 g/cm ³	20 °C	
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Viscosité, dynamique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, cinématique	<i>Aucune donnée disponible</i>	40 °C	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 7/10

Doyen RS 120

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2
--

DL50 par voie orale: =1 530 mg/kg (Rat)
--

DL50 dermique: =2 740 mg/kg (Lapin)
--

alcools en alkoxyles

ETA (par voie orale): =500 mg/kg

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient Acetic acid, chloro-,reaction products with 2-heptyl-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium, Acetic acid, 2-chloro-,reaction products with 4,5-dihydro-2-nonyl-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2
--

CL50: =138 mg/L 4 d (poisson, Gambusia affinis (Poisson moustique))
--

CE50: >100 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

NOEC: =100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)

alcools en alkoxyles

CL50: >1 - ≤10 mg/L 4 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée))
--

CE50: >1 - ≤10 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

NOEC: >0,1 - ≤1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 8/10

Doyen RS 120

12.2. Persistance et dégradabilité

acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2

Biodégradation: non applicable

alcools en alkoxyles

Biodégradation: Oui, rapide

Acetic acid, chloro-, reaction products with 2-heptyl-4,5-dihydro-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium n°CAS: 68608-64-0

Biodégradation: Oui, rapide

Acetic acid, 2-chloro-, reaction products with 4,5-dihydro-2-nonyl-1H-imidazole-1-ethanol and hydroxyde de sodium n°CAS: 68608-61-7

Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

acide phosphorique n°CAS: 7664-38-2 N°CE: 231-633-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

alcools en alkoxyles

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

20 01 29 * | Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 * | Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025





Version: 12.1



Page 9/10

Doyen RS 120

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie flu-viale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1805	UN 1805	UN 1805	UN 1805
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C1 Code de restriction en tunnel: (E)	Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: C1	Quantité limitée (LQ): 5L Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-A, S-B	Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0 %

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15-30% phosphates (Acide phosphorique, Solution)

<5% agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0 pds %

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 déc. 2022

Date d'édition: 25 sept. 2025

Version: 12.1



Page 10/10

Doyen RS 120

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
14.8.	Indications diverses

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.